

# ADMISSION DES DISPENSES 2021

(Modalités particulières de scolarité)



**Arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts préparant aux diplômes d'Etat de pédicure podologue – Titre II**

**L'IFPP de SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE peut recevoir un-e étudiant-e**

L'admissibilité se fait sur dossier et l'admission sur entretien.

Le jury est composé du directeur de l'institut, d'un formateur et d'un professionnel accueillant des étudiants en stage et en exercice depuis au moins trois ans.

## ***CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION***

---

Une demande d'inscription manuscrite et signée dans laquelle le candidat demande l'examen de son dossier en vue de son admissibilité

- Une lettre de motivation
- Le curriculum vitae
- Une photocopie d'une pièce d'identité
- Une photo d'identité
- Copies des titres et diplômes
- Copie du dossier de scolarité comportant toutes les notes et le détail des études avec les intitulés des Unités d'Enseignement et les contenus des programmes de la (ou des) formation(s) suivie(s) et validée(s)
- Copie des fiches d'évaluation des stages suivis au cours de la formation avec les appréciations
- Copie des appréciations des employeurs éventuels
- Un certificat médical réalisé par un médecin agréé, attestant la non contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession de masseur-kinésithérapeute
- Une lettre manuscrite indiquant la prise en charge envisagée des frais de formation
- Un chèque<sup>1</sup> d'un montant de 120.00 € à l'ordre de IFM3R correspondant à l'examen du dossier d'admissibilité et à l'entretien le cas échéant

## ***CONSIGNES***

---

Tout dossier incomplet ou non conforme ne pourra pas être pris en considération pour l'examen du dossier d'admissibilité.

Toutes les photocopies doivent comporter la mention « copie conforme à l'original » suivie de la signature du titulaire.

---

<sup>1</sup> Le chèque est encaissé à réception. Aucun remboursement n'est effectué après inscription. Les droits d'inscription resteront acquis, quel que soit le motif du désistement.

A l'issue des épreuves votre dossier est détruit, sauf demande manuscrite à laquelle sera jointe une enveloppe affranchie au tarif en vigueur.

## ***ECHEANCIER***

---

- Inscriptions : clôture le **25 MARS 2021**
- Entretien : semaine n° 14 (convocation envoyée par mail 15 jours avant)
- Résultats : semaine n°15

Les résultats seront communiqués par mail et par courrier individuellement à chaque candidat.  
Aucun résultat ne sera donné par téléphone.

**Dossier à retourner à  
IFM3R-IFPP  
INSCRIPTION DISPENSES 2021  
54 Rue de la Baugerie  
44230 SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE**



Contact : Mme MOREL 02 51 79 09 80 – [maud.morel@ifm3r.eu](mailto:maud.morel@ifm3r.eu)